

HARMONISATION DU FINANCEMENT DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

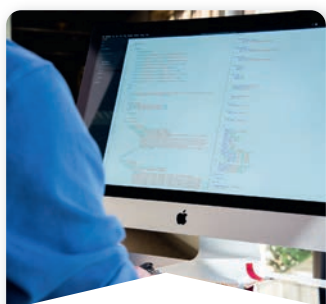
À partir du **1^{er} janvier 2023**, le financement du service Gestion des déchets sera harmonisé **sur l'ensemble du territoire d'Anjou Bleu Communauté par la Redevance Incitative**.

Ainsi, pour les communes d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-L'Évêque, Carbay et Ombrée d'Anjou, **finie la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, payée via la Taxe Foncière par les propriétaires et généralement répercutée aux locataires (dans les charges ou le loyer).

Au 1^{er} janvier, chaque logement recevra sa propre facture de Redevance Incitative (y compris les locataires).

COMMENT FONCTIONNE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La Redevance Incitative, applicable à tous les foyers du territoire d'Anjou Bleu Communauté, finance l'ensemble des coûts liés à la gestion de nos déchets :



Administration quotidienne
(changements d'adresses, livraison et maintenance des bacs ...)



Collectes
(recyclables et ordures ménagères)



Fonctionnement des déchèteries



Traitement des déchets
(recyclage, valorisation énergétique des ordures ménagères, enfouissement du tout-venant, ...)

Cette facture se compose d'une **part fixe (l'abonnement à l'ensemble du service)**. Cette part fixe varie selon la taille de votre bac d'ordures ménagères, et inclut un nombre* de collectes de votre bac à l'année. En cas de collectes supplémentaires de votre bac, **une part variable** s'appliquera.

** Le nombre de collectes incluses dans l'abonnement 2023 sera voté en décembre 2022. En 2022, le nombre de collectes incluses dans la part fixe était de 13 sur le Segréen et de 12 sur le Candéen.*

Part fixe (abonnement) incluant :

- ✓ Mise à disposition d'un bac à ordures ménagères
- ✓ Un nombre* de collectes du bac défini
- ✓ Accès aux conteneurs de tri illimité
- ✓ 18 passages en déchèteries
- ✓ Traitement des déchets (recyclage, valorisation énergétique, enfouissement)

Facture au semestre



Part variable (services supplémentaires) :

- ✓ Collectes supplémentaires au-delà du nombre inclus dans l'abonnement
- ✓ Passages supplémentaires en déchèterie

Facturée au 1^{er} semestre de l'année suivante

LES CARTONS BRUNS SE TRIENT EN DÉCHÈTERIES

Les cartons bruns (type colis) sont à déposer directement en déchèterie. Pensons à bien les aplatir et à les vider de leur contenu.

Tout dépôt de déchet aux abords des conteneurs de tri, dont celui de cartons, est considéré comme dépôt sauvage. Formellement interdit par la loi, les auteurs de dépôts sauvages sont passibles d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et confiscation du véhicule.



« Pourquoi ne puis-je pas déposer mes cartons bruns dans le conteneur jaune ? »

Les cartonnettes d'emballages (matière fine) et les cartons bruns (matière épaisse) ne suivent pas les mêmes filières de recyclage. Il est donc nécessaire de bien les trier séparément.



cartonnette d'emballage



cartons bruns



LES BONS RÉFLEXES DU TRI

• Tous nos emballages se trient :

Les emballages en plastique, en métal, en carton : dans le conteneur JAUNE

Les emballages en verre : dans le conteneur VERT

• Seuls les emballages se trient, pas les objets !

Le tube de dentifrice vide est un emballage, il se trie.

La brosse à dent usagée n'est pas un emballage mais un objet, elle ne se trie pas, et se jette aux ordures ménagères.

• Déposons nos emballages vides de tout contenu dans les conteneurs de tri, mais inutile de les laver

• Déposons nos emballages en vrac, non emboîtés entre eux

• Aplatissons nos emballages afin de gagner de la place



Depuis janvier 2022, le contenu des conteneurs de tri jaunes est envoyé vers le centre de tri Anjou Trivalor à St Barthélémy d'Anjou (49). Grâce à divers process industriels, trieurs balistiques, courant de Foucault... mais aussi grâce à des agents valoristes, nos emballages sont retriés pour les séparer selon leurs matières (différents plastiques, acier, aluminium, carton ...) et pouvoir ensuite les recycler. **Respectons le travail de ces agents, respectons les consignes de tri !**



ARRÊT DE LA COLLECTE DES PAPIERS ET CARTONS EN PORTE-À-PORTE SUR LE POUANCÉEN

Pour les habitants des bourgs de Pouancé, Combrée et Chazé-Henry, la collecte des papiers et des cartons en porte-à-porte effectuée par OSE (Ombrée Services Environnement – anciennement Promo-Travail) prendra fin au 31 décembre 2022. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2023, les papiers seront à déposer dans les conteneurs de tri, et les cartons bruns (type colis) seront à déposer en déchèterie (voir ci-dessus).



MÊME PETITS, PENSONS À TRIER NOS DÉCHETS TOXIQUES

Certains déchets, lorsqu'ils ne sont pas triés et collectés correctement, peuvent devenir dangereux pour la santé (risque d'empoisonnement, de troubles respiratoires ...) ou pour l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, du sol, nuisible pour la biodiversité ...).



Même de petites tailles, il convient de trier tous nos déchets toxiques et de les collecter séparément.



Les piles, petites batteries et accumulateurs :

Danger : nombreux métaux lourds

Je les dépose : en déchèterie, en magasin équipé pour leur collecte

Que deviennent-ils ? Jusqu'à 80% des métaux qu'ils contiennent peuvent être recyclés.



Les lampes et néons :

Danger : mercure et poudres fluo compactes

Je les dépose : en déchèterie ou en magasin équipé pour leur collecte

Que deviennent-ils ? Ils sont dépollués, recyclés ou valorisés énergétiquement jusqu'à 90% de leur poids selon différentes filières (poudres fluo compactes, mercure, verre, métaux, ...).

Les appareils électriques et électroniques :

ecosystem
recycler c'est protéger

Danger : nombreuses substances dangereuses (mercure, brome, plomb...)

Je les dépose : en déchèterie (qu'ils fonctionnent avec une prise, ou batterie ou pile)

Que deviennent-ils ? Ils sont recyclés (jusqu'à 77%) ou valorisés énergétiquement.



Avant de les jeter, pensons à bien retirer les piles, batteries, accumulateurs de nos appareils

Ex : téléphone, montre, appareil de bricolage sans fil, cigarette électronique, jouet ... (risque d'incendie)

Les médicaments (non utilisés, périmés ou non) :



Danger : molécules chimiques actives

Je dépose : en pharmacie uniquement les médicaments (les emballages vides en carton ou plastique se trient dans le conteneur jaune, ceux en verre dans le conteneur vert et les notices en papier dans le conteneur bleu)

Que deviennent-ils ?

Les médicaments sont valorisés pour produire de l'énergie ou de l'électricité.



Les déchets d'activités de soins (piquants, coupants, tranchants) des patients en auto-traitement :

Danger : infection ou coupure

Je les dépose : en pharmacies (se munir de boîtes à aiguilles, disponibles gratuitement)

Que deviennent-ils ?

Ils sont traités par désinfection ou incinération.



Les radiographies médicales :

Danger : sels d'argent

Je les dépose : en déchèterie ou dans certains centres de radiologie

Que deviennent-elles ? Une fois l'argent extrait, la matière plastique est recyclée ou est valorisée énergétiquement.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS, CRÉATEUR D'EMPLOI SOCIAL

Anjou Bleu Communauté confie la collecte, le tri ou le recyclage de certains de nos déchets à des associations ou des entreprises qui œuvrent pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces structures reposent sur des valeurs communes : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire.

Ainsi, grâce à nos déchets, ces structures de l'ESS sont créatrices d'emplois en réinsertion et participent à l'économie locale, tout en agissant en faveur de la protection de l'environnement.

Découvrez ci-dessous les structures avec lesquelles nous travaillons :

“ OSE ”
(Ombree Services Environnement)
Pouancé (49)




✓ Collecte des cartons bruns dans les déchèteries de Combrée et Pouancé

“ Revie-Verre ”
Avrillé (49)



✓ Collecte des huisseries en déchèteries et démantèlement avant recyclage

“ Le Relais Atlantique ”
St Herblain (44)




✓ Collecte et tri des textiles

“ Ecotextile ”
La Pommeraye (49)



✓ Collecte et tri des textiles

“ Envie 49 et 2E Maine ”
Trélazé (49),
Laval (53)




✓ Collecte des appareils électriques et électroniques en déchèteries

“ Alise Emploi ”
La Pommeraye (49)




✓ Collecte des plastiques en déchèteries

“ Association l'Arbre Vert ”
Segré (49)



✓ Collecte des objets réutilisables en déchèteries et revente

“ Emmaüs ”
Châteaubriant (44),
St-Jean de Linières (49)



✓ Collecte des objets réutilisables en déchèteries et revente

Focus sur les conteneurs « objets réutilisables » en déchèteries :

Les déchèteries de Candé, Combrée, Pouancé et Ste-Gemmes-d'Andigné sont équipées de conteneurs dédiés aux objets réutilisables. Vous pouvez déposer dans ces conteneurs vos **objets propres, en bon état et fonctionnels**. Ils seront revendus à petits prix dans les boutiques de l'association l'Arbre Vert ou d'Emmaüs.

